



## Liste des Délibérations du 33<sup>ème</sup> Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du 11 Avril 2023

Séance du 11 Avril 2023	Membres en exercices : 14	Présents : 13	Votants : 14
-------------------------	---------------------------	---------------	--------------

<b>Présents :</b>	M RAFFEGEAU Hugues, Maire, Mme BRUNARD Chrystèle, M FEVRIER Amaury, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, Mme PHILIPPE Sylvie, M ALLAIN Jean-Charles, Mme GROUX Claudie, Mme MITTERNIQUE HERMANT Laetitia, Mme PHILIPPE Sylvie, M ROLLAND Yannick et M ROUXEL Serge.
<b>Absent ayant donné procuration :</b>	Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle à M LACORNE Alain
<b>Secrétaire de séance :</b>	Mme MITTERNIQUE HERMANT Laetitia a été désigné à l'unanimité et conformément à l'article 15 du C.G.C.T.

\*\*\*\*\*

- **DELIBERATION N°2023/020 – MARCHE PUBLIC : CONSULTATION OPERATION RESTRUCTURATION COMMERCE SUITE RESTRUCTURATION – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE**

*A l'unanimité des suffrages exprimés (13 Voix Pour et 1 Abstention (M. Jacky LORANT)), le Conseil municipal retient l'offre de la société **PARTITION CONSTRUCTION**, basée aux Fougerêts, pour un **montant de 32 300,00€ HT**, comme **maître d'œuvre du projet de restructuration du commerce suite extension avec rénovation**, pour les missions de bases.*

Il est précisé que le montant indexé au montant de travaux prévisionnels puis définitifs, conformément au CCP qui stipule que le montant des travaux sera acté à l'issue de la phase APD, ce qui veut dire que **le montant de la maîtrise d'œuvre sera de 12,92% du montant des travaux actés à l'issue de la phase APD.**

- **DELIBERATION N°2023/021– INFRASTRUCTURE COMMUNALE : DEPLACEMENT DU BATIMENT ANCIENNEMENT CALO**

*A la majorité des votants (11 Voix Pour, 1 Voix Contre (M. Serge ROUXEL) et 1 Abstention (M. Jacky LORANT)), le Conseil municipal décide **du déplacement de bâtiment communal anciennement CALO derrière le mur du terrain de tennis au niveau de l'espace entre la salle associative et citoyenne et le terrain de tennis et de le remonter sous la forme d'un préau.***

- **DELIBERATION N°2023/022 – EQUIPEMENT COMMUNAL : DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS**

*A la majorité (9 voix pour l'hypothèse 3, 4 voix (M. Hugues RAFFEGEAU, M. Alain LACORNE, M. Olivier LECLERC et M. Yannick ROLLAND) pour l'hypothèse 4 et 1 Abstention (M. Alain LACORNE souhaitant s'abstenir pour la procuration qu'il a reçu de Mme Marie-Emmanuelle FLAGEUL), le Conseil municipal décide de retenir **l'hypothèse de déplacement du monument aux morts dans le périmètre de l'église sur la parcelle AB 325.***

- **DELIBERATION N°2023/023 – VOIRIE : AMENAGEMENT EXTERIEUR ACCES ESPACE SALLE MULTIFONCTIONS, SALLE POLYVALENTE, PLATEAU MULTISPORTS ET ATELIER TECHNIQUE**

*A l'unanimité*, le Conseil municipal retient l'offre de la société **Jardin des 4 Saisons**, basée à Guer, pour un **montant de 60 497,63€ HT**, pour l'**aménagement extérieur de l'espace entre la salle multifonctions, la salle polyvalente, le plateau multisports et l'atelier technique**. Il est précisé que la prestation comprend terrassement, enrobé, extension parking, chaînage, bordure P1, béton balayé pour l'allée de la salle des fêtes, une zone stabilisée et du gazon.

- **DELIBERATION N°2023/024 – VOIRIE : PATA (POINT A TEMPS AUTOMATIQUE) ANNEE 2023**

*A l'unanimité*, le Conseil municipal, retient l'offre de l'entreprise **EUROVIA** pour un **montant de 7 160,00€ HT**, soit **8 592,00€ TTC**, concernant la **réalisation de 8 Tonnes dans le cadre du PATA de l'année 2023**.